

27 septembre 2015

1 FEMME



1 HOMME

1 BATEAU

REGATE CONVIVIALE AVEC OU SANS SPI
HABITABLES ET DERIVEURS

AVIS DE COURSE

Organisée par la Société Nautique Grau du Roi Port Camargue

Tél. : 04 66 53 29 47 - 06 22 44 03 86

E-mail : contact@sngRPC.com

Site : www.sngRPC.com



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition : **1 FEMME 1 HOMME 1 BATEAU**

Dates complètes : **27 septembre 2015**

Lieu : **Baie d'Aigues-Mortes**

Autorité Organisatrice : **S.N.G.R.P.C**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *R.I.R*
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **B ou C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4^e ou 3^e** catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière – 6 milles d'un abri.**

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **SNGRPC, Quai d'escale – 30240 Port Camargue** au plus tard le **27 septembre 2015**.

- 3.4.1 L'équipage est constitué **d'un homme et d'une femme**. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

15 € par bateaux

Licence journalière : 12.00 €

5 PROGRAMME

Dimanche 27 septembre 2015

8h30 à 9h30

Inscriptions

9h30

Briefing

10h30

Mise à disposition sur l'eau

17h30 ou avant

Proclamation des résultats et remise des prix

7. FICHE COURSE

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **27 septembre 2015** ou seront affichées selon la prescription fédérale.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Parcours côtier**.

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1. Règle 9 des RIR

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

10.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.

11. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port de **Port Camargue**.

12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Prix aux trois premières

15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

S.N.G.R.P.C.

Yacht Club de Port-Camargue

30240 LE GRAU DU ROI

Tel : 04.66.53.29.47

contact@sngrpc.com